



Le Journal de Boissettes

Le Journal d'Informations Municipales - Juin 2023
www.boissettes.fr / Courriel : mairie@boissettes.fr

N° 121



Accueil en Mairie uniquement sur rendez-vous

*Arcs en ciel sur Boissettes
Photos : Floriane Lesieur*

Directeur de la publication : M le Maire Thierry SEGURA

Comité de rédaction : Pascale BACQUET, Marie CORNET-VERNET, Oriane PODEVIN

Impression et mise en page : Imprilith

Parution 3 fois par an : février, juin et octobre - 260 exemplaires

Distribution par l'équipe municipale

3 place de Verdun - 77350 Boissettes - Tél. : 01 64 37 83 05



Chères Boissettaises, chers Boissettais,

Juin 2023, déjà la mi-mandat !

Cette première partie de mandat a, notamment, été marquée par la pandémie COVID 19, qui a bouleversé nos vies, bousculé nos certitudes et plongé nombre d'entre nous dans la maladie ou la perte d'êtres chers. Depuis quelques mois, conséquence de la guerre en Ukraine, la forte inflation des énergies et des biens met à mal les finances de chacun. Les communes n'y échappent pas !

La pression immobilière impulsée par les promoteurs, aménageurs ou certains habitants a, également, été un marqueur de ce début de mandat. Celles et ceux qui voient en Boissettes, l'occasion de « faire de l'argent », au détriment de la qualité de vie, de la protection de notre environnement paysager et architectural, ont toujours trouvé en face d'eux l'équipe municipale soudée et solidaire consciente de ses responsabilités en termes de protection de notre village

Ces 3 dernières années ont vraiment été uniques, variées et actives pour l'ensemble des élus à qui vous avez confié la gestion de Boissettes. Vous retrouverez dans cette édition du Journal un bilan intermédiaire de ce mandat et bien d'autres sujets.

Modification du PLU pour mieux protéger notre village et son environnement, renaturation de l'ancienne cour de l'école, amélioration de la sécurité routière de l'avenue du Général de Gaulle et du cœur du village et bien d'autres encore, il nous reste encore de nombreux projets à mener. Vous lirez dans ce Journal que, malgré cette inflation, malgré ces nombreux projets, le Conseil Municipal a choisi, de ne pas augmenter le taux des taxes foncières. Ces taux n'ont pas évolué depuis le début du mandat. Ces sujets de gestion et de technique, l'équipe municipale sait et saura les traiter.

Mais ce qui dépend de vous, Boissettaises et Boissettais, c'est la participation à l'animation, à la vie de la communauté constituée des habitants récents ou anciens. Malgré les efforts des équipes municipales qui se succèdent et ceux des bénévoles de l'Association Boissettes Sports et Loisirs, année après année, on peut constater une baisse de la participation des habitants aux événements, commémorations et autres festivités. On peut constater, aussi, une baisse du nombre de bénévoles qui acceptent de donner un peu de leur temps pour les autres et pour eux-mêmes. Ce constat, chaque commune le fait également. On incrimine les écrans, les réseaux sociaux, l'évolution de la société qui poussent les uns et les autres à l'individualisme, à s'isoler et moins aller vers les autres. Aux nouveaux habitants de Boissettes comme aux anciens, je dis « osez venir aux commémorations, aux fêtes, aux conseils municipaux » vous y rencontrerez des voisins, d'autres habitants, apprendrez davantage sur la vie de votre village et pourrez être un acteur de la vie communale en vous exprimant sur ce que vous voulez que soit votre environnement d'aujourd'hui et de demain.

Faites en sorte que Boissettes soit le « village gaulois » qui fait mentir les statistiques et où il y aura plus de bénévoles, plus de participation citoyenne... c'est de votre vie, de celles de vos enfants, de vos proches dont il s'agit. Faites en sorte que Boissettes ne soit pas qu'un dortoir. Cela dépend de vous, cela dépend de nous tous !

Je vous souhaite un bel été et on se retrouve, tous, à la fête du village le dimanche 17 septembre.

Bonne lecture de ce Journal

Thierry SEGURA

Sommaire

Agenda	page 2
Interview de Florence DECHELLE.....	page 3
Reconstruction du village d'enfants	page 3
Point sur les finances de la commune.....	page 4
Bilan mi-mandat	pages 5
Informations communales.....	pages 6, 7 et 8
Histoire de Boissettes.....	pages 8 et 9
Partenaires territoriaux	pages 10 et 11
Informations utiles	page 11
Vie associative.....	page 12
Hommage	page 12
Bloc-notes	page 12

Agenda.....

- **23 juin** : Tour de Seine et Marne à pied ; Etape Pringy-Melun
- **23 juin** : Ciné en plein air à Boissise-la-Bertrand
- **24 juin** : ABSL/Concours de pétanque
- **25 juin** : Concert Orchestre Melun Val de Seine La Rochette
- **30 juin** : Réunion publique /Police Nationale Boissise la Bertrand
- **9 et 10 septembre** : AIR LEGEND Paris Villaroche
- **17 septembre** : ABSL/Fête champêtre
- **14 octobre** : Portes-ouvertes SMITOM-LOMBRIC

Interview de Florence Dechelle

Vous avez été réélue en mars 2020. Vous effectuez donc votre troisième mandat.

- Pouvez-vous vous présenter aux Boissettais qui ne vous connaissent pas ?

Mon mari et moi-même, nous sommes installés à Boissettes en 1975. Nous comptons n'y rester que cinq ans... J'ai deux enfants et deux petits-fils de 10 et 6 ans. J'ai exercé la profession d'assistante sociale jusqu'en 2010, année de ma retraite. Très prise par mes activités familiales et professionnelles, je me suis investie tardivement dans la vie locale. Dans un premier temps à l'ABSL une vingtaine d'années et en 2008, j'ai été élue pour la première fois.

- Quelles sont vos principales activités au sein de l'équipe municipale ?

Compte tenu de mon passé professionnel, je suis en charge de l'action sociale. Je suis également référente mairie pour les associations. J'organise, avec mon binôme Pascale Bacquet, certaines manifestations (rencontres artistiques, cinéma en plein air...). D'autre part, je m'occupe de la location de la Salle L'Ecole. Enfin, je représente Boissettes dans certains groupes de travail à la CAMVS (culture, projet du territoire, habitat) et je siège à l'ASSADRM. Mais comme tous les autres élus, je suis polyvalente et apporte mon aide en toute circonstance, en cas de besoin.



- Avez-vous observé des changements au cours de ces trois mandats ?

Oui beaucoup... La population de Boissettes a changé. Le décès de Boissettais ou leur départ pour des lieux plus adaptés à leur situation, entraîne l'arrivée de nouveaux habitants avec des problématiques et des attentes différentes.

D'autre part, les communes se voient déléguer plus de compétences avec moins de moyens. Le fait d'être dans une intercommunalité offre certains avantages : regroupement d'achats, prêt de matériel pour les animations, tarifs négociés pour la mutuelle (Mon Agglo Ma santé) ou l'électricité.

Lors des nombreuses réunions auxquelles j'assiste, je remarque que la qualité de vie à Boissettes nous est souvent enviée.

Photo : Yves Courtaux

Reconstruction du village d'enfants

Le chantier de désamiantage et de démolition de l'ancien Village d'Enfants a pris fin le 27 février 2023.

Le même jour a eu lieu la mise à disposition de la partie ouest du terrain à l'équipe de CAREIT Promotion, suivie de la réunion de lancement du chantier de construction dans le cadre du contrat de promotion immobilière signé par ACTION ENFANCE.

Tout début mars, les opérations de VRD (voirie, réseaux, distribution) ont donc commencé. Les travaux de gros œuvre ont été lancés mi-mai, afin de mettre en place les fondations des futures maisons, et s'achèveront fin juillet.

En parallèle, les usines de l'entreprise Ossabois ont lancé dès début avril la préfabrication des panneaux bois qui constitueront les futures maisons de l'Ecovillage. Ces panneaux seront acheminés puis assemblés sur le chantier à compter de fin juin et pendant l'été.



A l'issue de cette première phase de chantier, les enfants et les équipes pourront emménager dans les nouvelles maisons au printemps 2024.

Julie Basset
Action Enfance



Point sur les finances de la commune

- **BILAN DE L'ANNÉE 2022** Lors de la séance du 24 Mars 2023, le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le Compte Administratif 2022 qui se voit être positif tant en fonctionnement qu'en investissement et les résultats 2022 avec un report excédentaire de 215 080 € pour le budget 2023.

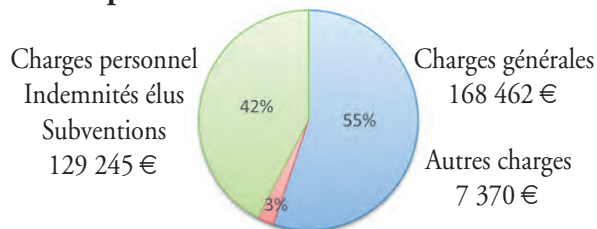
BILAN FINANCIER 2022

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	325 986,41 €	234 800,34 €
Dépenses	305 078,19 €	132 617,27 €
Résultats 2022	+ 20 908,22 €	+ 111 070,49 €
Résultats cumulés	+ 215 080,05 €	+ 111 070,49 €

Évolution des factures d'électricité et de gaz de la commune				
	2019	2020	2021	2022
Électricité	13 206 €	11 357 €	10 873 €	9 586 €
Gaz	4 727 €	3 081 €	3 804 €	7 920 €

3,5% du point d'indice de la fonction publique, servant à calculer le traitement des agents et les indemnités des élus, ainsi qu'à la réparation de la chaudière et le report de travaux non réalisés en 2021. Grâce aux travaux de modernisation des éclairages publics engagés par la commune depuis 4 ans, notre facture d'électricité baisse encore cette année malgré l'inflation des tarifs unitaires. Pour ce qui est du chauffage, la hausse a été contenue grâce à la réduction de la température dans la mairie et la salle l'École, ainsi qu'aux travaux d'isolation réalisés depuis 3 ans dans la mairie. Malgré ces actions, la facture de gaz a néanmoins doublé cette année.

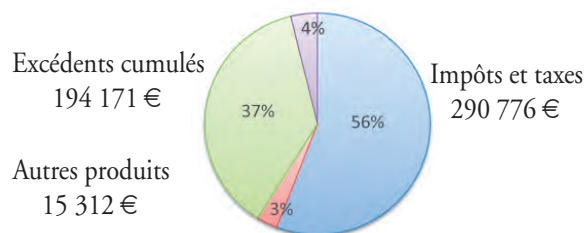
Dépenses en Fonctionnement 2022



Nos recettes de fonctionnement sont constituées des taxes locales, des dotations de l'état et de la CAMVS ainsi que du report d'excédent de l'année 2021. Malgré une baisse continue de la DGF, dotation de l'état au fonctionnement des communes, on note une augmentation de la dotation de la préfecture et du revenu des taxes foncières due à l'augmentation du point de base d'imposition votée par l'état en 2021. Le Conseil Municipal avait choisi de ne pas alourdir le taux communal de taxe foncière en 2022.

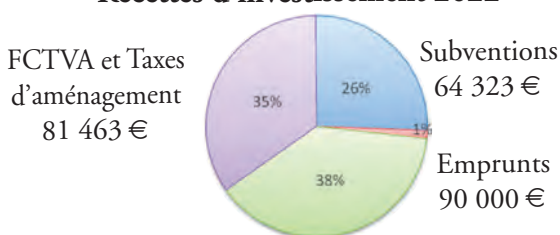
Recettes en Fonctionnement 2022

Dotations et Subventions d'état : 19 898 €

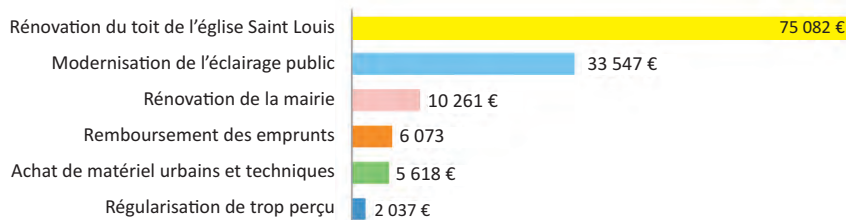


Les dépenses d'investissement ont permis de financer les travaux de rénovation de la mairie, de la toiture de l'église Saint Louis et de continuer la modernisation de l'éclairage public. En raison des taux d'intérêt très bas en 2022, un emprunt de 90 000 € a été souscrit pour financer une partie des travaux de désimperméabilisation et renaturation de la cour de la Mairie. Les travaux sont programmés pour l'été 2023.

Recettes d'investissement 2022



Dépenses d'investissement 2022



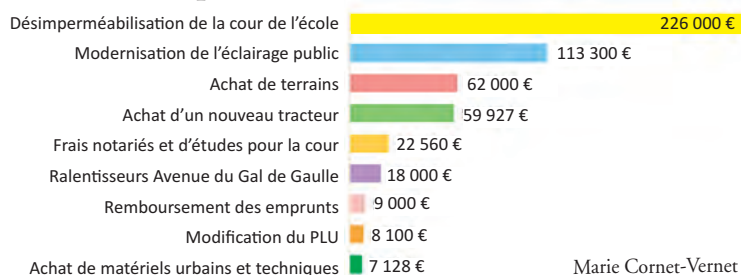
BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

Le 24 Mars 2023, le Conseil Municipal a, cette année encore, choisi de ne pas augmenter le taux de la part communale de la taxe foncière pour 2023 et a voté le Budget Prévisionnel 2023 à l'unanimité. Le budget 2023 a été monté en tenant compte de l'inflation, de la hausse des prix de l'énergie, des demandes de subvention des associations et du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la commune. Il est équilibré à hauteur de 578 823,05 € en fonctionnement et 526 015 € en investissement. Une fois les dépenses de fonctionnement retirées ainsi que le remboursement de l'emprunt, il se dégage un autofinancement d'environ 215 080 € pour les futurs investissements. A ce montant, viendront s'ajouter les subventions demandées par les élus en charge des travaux et le résultat excédentaire de la section d'investissement en 2022 à hauteur de 111 070 €.

Cette enveloppe budgétaire permettra principalement de :

- réaliser les travaux de désimperméabilisation et de renaturation de la cour de la Mairie.
- finir la modernisation des éclairages publics.
- continuer de rembourser les emprunts en cours.
- acheter un nouveau tracteur.
- financer l'acquisition d'un terrain et de mobilier urbain.

Dépenses d'investissement 2023



Bilan mi-mandat

L'équipe municipale est actuellement à mi-mandat, nous vous proposons de faire un point sur les actions passées et les projets à venir. En 2020, 4 grandes priorités avaient été fixées.

La préservation et l'embellissement de notre village

On parle là de la préservation et l'embellissement de notre patrimoine paysager et architectural. En 2021, Boissettes a été élue 3^{ème} village de 500 habitants où il fait bon vivre en France ! En 2022, les toitures de l'église et de la sacristie ont été refaites. Les murs et sols du premier étage de la Mairie ont été rénovés ainsi que les peintures extérieures. L'aire de retournement du chemin des Praillons a été remise en état permettant ainsi aux véhicules de secours et du SMITOM de manœuvrer plus facilement et en sécurité. Les services techniques ont aménagé le terrain donnant rue des Vignes en un magnifique espace vert. Pendant l'été 2023, la cour de la Mairie sera transformée en un square planté d'arbres, de massifs fleuris et de pelouse. Nous aurons ainsi transformé une surface entièrement imperméabilisée



La sécurité

Il s'agit ici de sécurité des biens et des personnes ainsi que de la sécurité routière.

Un portique métallique anti-intrusion a été installé pour renforcer la protection du parc communal

Au cours de l'été 2020, nous avons proposé aux habitants vivant aux bords de la Seine de les rencontrer afin d'évaluer leurs besoins et de faire un bilan sur les problèmes rencontrés lors des

Le bien vivre ensemble

En 2022, nous avons organisé une réunion d'accueil des nouveaux habitants. Les fascicules « Accueil » et « Risques majeurs » ont été actualisés. Une bibliothèque de rue a été installée par un couple d'habitants de Boissettes dans l'arrêt de bus en face de l'église. Nous continuons la collaboration avec Boissise la Bertrand, pour l'organisation d'événements culturels (cinéma en plein air, rencontres artistiques) et bien sûr la gestion de notre école communale.

Des nouveautés ont été apportées pour améliorer la communication. Le Journal de Boissettes est passé de 4 à 12 pages. Des rubriques ont été ajoutées : Que fait l'AGGLO pour vous ? l'interview, le bloc-notes, et le guide des professionnels. Nous remercions chaleureusement M Xavier Daras pour la qualité de ses articles sur l'Histoire et le Patrimoine de Boissettes. A votre disposition, l'application Panneau Pocket qui est gratuite pour les habitants.

Le CCAS a amélioré le contenu des colis pour les habitants de plus de 70 ans. Dorénavant il existe un colis pour les personnes seules et un autre plus copieux pour les couples

Transition écologique et protection de l'environnement

Comme déjà évoqué dans l'édition de février 2023, nous avons investi dans des travaux d'isolation et l'équipement en LED basse consommation.

Mais pour préserver l'environnement et conserver des îlots de fraîcheur, nous protégeons nos arbres dans notre PLU ; protection des bois et des surfaces boisées mais également d'arbre isolé. Cela sera accentué avec la modification du PLU et cela contribue à la protection de notre patrimoine paysager.

Boissettes fait partie des 20 communes de la CAMVS.

en un espace vert perméable et créer un îlot de fraîcheur. Quant à l'embellissement et l'entretien du village, le travail de Philippe Gras, Philippe Barrault et Oriane Podevin parle de lui-même avec l'entretien régulier des espaces verts et des rues, l'installation de bancs et autres mobiliers urbains. Les travaux du cimetière ont été finalisés et son règlement a été rédigé.

Le Plan Local d'Urbanisme actuel ne nous permet pas une maîtrise complète de l'urbanisation, c'est pour cette raison que nous avons entamé en 2022 une démarche de modification du PLU. Du 23 mai au 7 juin vous avez eu la possibilité de faire des



observations lors de l'enquête publique. Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur vous seront communiqués dès qu'ils seront connus.

Avec le syndicat des énergies de Seine et Marne (SDESM) et ENEDIS, un nouveau poste de transformation, installé rue de la Varenne, a renforcé notre réseau électrique.

précédentes crues. L'idée était d'anticiper les actions à mettre en œuvre en cas de crue. Seules deux familles se sont manifestées. Pour faciliter le passage des bus et empêcher le stationnement gênant, des plots ont été installés rue Brouard. On note aussi la création du plateau surélevé à l'angle de la rue des Sables. Avec l'aide du Département, des aménagements visant à faire ralentir sont à l'étude rue du Général de Gaulle et dans la descente du cimetière au centre du village.

Depuis, l'année dernière, notre AGGLO s'est dotée d'un projet de territoire élaboré par les élus des 20 communes et les habitants qui souhaitent apporter leurs contributions et leurs envies.

Ce projet d'AGGLO, appelé AMBITION 2030, décline en 6 axes prioritaires et 59 actions ce que nous voulons que soit notre AGGLO à l'horizon 2030. On y retrouve notamment nos ambitions pour la mise en valeur et en usage des bords de Seine (44 kms de berges), le développement de nos liaisons douces et bien d'autres choses.



Informations communales

Commémoration du 8 mai



A 11 h, vingt-cinq Boissettais s'étaient déplacés Place de Verdun. Après la lecture des textes officiels, M le Maire a pris la parole : « *Nous sommes aujourd'hui rassemblés pour commémorer, comme tous les ans, l'anniversaire de la victoire des Alliés et rendre hommage aux victimes de ces terribles années de guerre. Le 8 mai 1945 marque la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, l'une des périodes les plus sombres de notre histoire. Le 8 mai 1945 marque le retour à la liberté et à la démocratie dans notre pays. Mais cette liberté et cette paix sont fragiles. Depuis plus d'un an, la guerre en Ukraine, dans notre Europe, nous le démontre avec son cortège d'horreurs, de crimes, de pertes et de douleurs humaines au service d'une dictature prêchant la haine et l'obscurantisme. En cette journée de commémoration, nous avons une pensée particulière pour le peuple ukrainien et pour toutes celles et ceux, dans le monde, qui se battent pour la liberté et la démocratie. Souvenons-nous, aujourd'hui, demain, toujours, de ce que signifie ce 8 mai 1945. Souvenons-nous et n'oublions pas que la paix et la liberté sont nos biens les plus précieux. La paix reste un combat de chaque instant que nous devons mener collectivement dans un esprit de fraternité* »

Une gerbe de fleurs, offerte par le Département, a ensuite été déposée devant le monument aux morts. Depuis plusieurs années, Boissettes a fait le choix de ne plus acheter de fleurs coupées. Un prunus pleureur nain sera planté rue Paul Gillon. Tout le monde s'est ensuite dirigé vers la Salle L'École pour partager le verre de l'amitié offert par l'ABSL.



Photos : Oriane Podevin

Vie scolaire



Cette année encore les activités se sont enchaînées pour les élèves de Boissise et Boissettes !

Un grand merci à Magali, Annie, Christian et Camille pour leur organisation au top et leur prévenance auprès des enfants.

De nombreux ateliers de jardinage ont été organisés pour faire vivre le potager bio de l'école. Cette année, les enseignantes se sont jointes à cet élan.

Le potager est magnifique !

Bravo et merci à tous !



Initiation à la voile avec le club de voile de Seine Port. Au programme : nœuds marins, poussée d'Archimède, origine du vent, vocabulaire marin, gestion de la voile et sécurité.



Visite de la base militaire de Sainte Assise suivie d'un exposé aux autres classes : la base, son histoire, son fonctionnement, ses missions militaires et ses entraînements.



Visite du centre de traitement des déchets de Vaux le Pénil avec les éco-animateurs du SMI-TOM-LOMBRIC : découverte de l'usine et de la gestion des déchets, initiation au tri des déchets domestiques, temps de décomposition des matières, débouché pour le recyclage, valorisation énergétique des déchets non recyclables.



Visite du centre d'intervention des sapeurs-pompiers de Saint Fargeau-Ponthierry avec présentation des camions et explications sur les différentes interventions.

Informations communales

↳ Environnement



Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler, dans votre jardin, les déchets verts (herbe de tonte, feuilles mortes, résidus de haies, d'arbustes et de débroussaillage).

Ils sont biodégradables et donc utilisables en paillage ou en compost individuel. Vous pouvez aussi les déposer à la déchèterie. Brûler des déchets verts dégage des substances toxiques nocives à la santé et à l'environnement, des fines particules notamment et du monoxyde de carbone.

Cela entraîne un risque d'incendie et des troubles de voisinage liés à la fumée et à l'odeur.

Cette interdiction peut vous valoir un procès-verbal si vous ne la respectez pas.

La déchèterie la plus proche de Boissettes est celle du Mée sur seine, ZAC rue des Uzelles.

Sur le site du SMITOM-LOMBRIC, vous trouverez comment vous faire livrer gratuitement un composteur.

↳ Vie culturelle



La quatrième édition des Rencontres Artistiques a été organisée par Boissettes et Boissise la Bertrand les 13 et 14 mai dans la salle la Recellerie. 18 artistes ont présenté leurs œuvres sur le thème « Au Fil de l'Eau ». Comme l'a exprimé Thierry Segura « L'eau, c'est ce qui relie nos deux villages et c'est important pour les deux ». Peintures, photographies, sculptures et dessins étaient exposés. Cet événement contribue à mettre à l'honneur le talent des artistes locaux. Cette exposition a permis également de rendre un vibrant hommage à Serge Cattelan habitant de Boissettes décédé le 31 août 2022 et connu de tous pour avoir notamment été président de l'ABSL. Il participait toujours à ces Rencontres.

Son fils a gentiment prêté quelques œuvres, des sculptures métalliques faites avec des objets de récupération (outils, ustensiles de cuisine...)

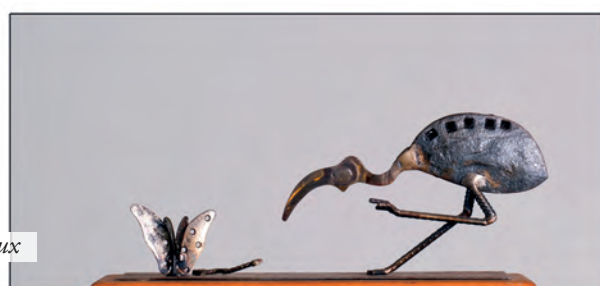
Le samedi 13 mai lors du vernissage, petits fours et soupe champenoise ont été fort appréciés. Nous remercions la mairie de Boissise la Bertrand et l'ABSL qui ont orchestré ce moment de convivialité. Les artistes se sont rendus disponibles pour échanger avec les visiteurs. Le lundi matin était réservé à la visite des élèves de l'école Les Fontaines.

Sachez dès à présent que ces Rencontres seront reprogrammées en 2025.

Le thème retenu vous sera communiqué bien en amont.



Photos : Yves Courtaux



↳ Action sociale

Boissettes verse chaque année une subvention à l'Association de Soins et Services à Domicile de la Région Melunaise (ASSAD RM). Cette dernière nous a sollicités afin de relayer l'information suivante : elle cherche activement à recruter des aides à domicile pour travailler sur Melun et ses alentours.

Si vous êtes en recherche d'emploi, vous pouvez vous adresser à l'ASSAD RM

Il vous faudra vous présenter avec un CV et une lettre de motivation ; vous remplirez alors un dossier de candidature et vous serez reçu pour un entretien.

Il n'y a pas besoin d'avoir un diplôme, mais la motivation et une réelle envie de vouloir travailler auprès de personnes fragilisées par la maladie, l'âge ou le handicap. L'empathie et la bienveillance font également partie des qualités humaines requises.

ASSAD RM
24 rue du Colonel Picot
77000 Melun
Tel : 01 64 38 47 17
Email : contact@assadrm.com - Site : www.assadrm.com



Urbanisme

Les principales dispositions du règlement du PLU relatives aux clôtures en zone UB.

Si vous souhaitez réaliser une clôture ou modifier une clôture existante, vous devez déposer une déclaration préalable auprès du Service urbanisme et habitat. Il sera chargé de vérifier la conformité de votre projet avec les règles d'urbanisme en vigueur. Une clôture peut être constituée d'une haie végétale, de grillage, de parois ajourées, de tout autre élément ou combinaison d'éléments permettant de fermer un terrain.

Elle participe à la qualité du paysage urbain :

- En évitant la multiplicité des matériaux,
- En recherchant la simplicité des formes et des structures
- En tenant compte du bâti et du site environnant ainsi que des clôtures adjacentes.

Matériaux : Les matériaux utilisés en clôture doivent présenter un caractère pérenne conservant un aspect qualitatif dans le temps. Les végétaux artificiels, les matériaux par plaques (de type plaque béton, etc.), les panneaux rapportés tels que les bâches tendues, les plaques ondulées ou nervurées de tôle ou de matériaux plastiques ainsi que l'emploi à nu de matériaux destinés à être recouverts (de type brique creuses, parpaings, etc.) sont interdits.

Implantation : Les clôtures donnant sur la rue ou sur les autres limites de la parcelle doivent respecter une hauteur maximale de 2 mètres dans leur totalité. Lorsque le projet de clôture prévoit une partie pleine, celle-ci, ne peut excéder 0,8 mètre ; elle pourra être surmontée d'une haie composée de plusieurs espèces doublée ou non d'un grillage, ou d'un grillage support de plantes grimpantes de plusieurs espèces, ou d'éléments en bois naturel (non peint, non lazuré) verticaux et/ou horizontaux doublés ou non d'une haie composée de plusieurs espèces ou de plantes grimpantes de plusieurs espèces.

Grégory Thibaud

Histoire de Boissettes

L'un des membres du Conseil, frappé de la diminution croissante des revenus communaux, par suite de la substitution de la traction mécanique à la traction animale et qui se traduit pour Boissettes, par une ordonnance de décharge sur les automobiles, de 240^{fr} cette année et de plus de 100^{fr} en 1911, appelle l'attention de l'assemblée sur ce point.

Extrait du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 juillet 1911.

En 1911, l'arrivée de l'automobile diminue les ressources de la commune

Avant la période de 1911, les propriétaires de chevaux payent une taxe par cheval à laquelle est associée une taxe vicinale (permettant l'entretien des chemins de la commune). Il y a 12 propriétaires de chevaux à Boissettes parmi lesquels 11 ont un autre domicile à Paris. Leurs chevaux restant à Boissettes, ces taxes forment un revenu récurrent pour la commune.

Avec l'arrivée de l'automobile, les chevaux disparaissent progressivement au profit des automobiles ; l'état profite de cette aubaine pour créer une taxe spécifique sur les voitures,

celle-ci étant associée à un domicile du propriétaire.

Comme cette nouvelle taxe est moins élevée à Paris qu'à Boissettes, la commune voit ses revenus diminuer et ses charges d'entretien de la voirie augmenter en raison des nombreux passages des voitures.

« Cette situation défavorable est signalée à la bienveillante attention des services publics... »

Xavier Daras

Histoire de Boissettes

L'école de Boissettes de la restauration à 1888

(année de la rédaction de la monographie)

Extrait de la monographie de 1888, épisode 6

(cote 30Z32 ; Archives départementales de Seine et Marne)

Suite de la partie consacrée à l'enseignement dans la monographie rédigée par l'instituteur à l'occasion de l'exposition universelle de 1889.

« Puis vers 1825 apparaît un nouvel instituteur qui tient à l'école dans une maison sise à l'entrée du village en face de la rue du pavé mais aucune délibération ne fait mention de ce nouveau local. Ce n'est qu'en 1847 que la commune se décida à louer l'ancien presbytère devenu la propriété d'un Sr Quétier, de Boissise-la-Bertrand, pour en faire la maison de l'école. Quelques années plus tard la commune en fit l'acquisition et depuis ce temps l'école n'a pas changé d'emplacement (en 1888)

La maison d'école actuelle possède un jardin potager d'une contenance de 11 ares 95 centiares. L'école est pourvue d'un bon mobilier, d'une collection de poids et mesures, de plusieurs cartes, d'un boulier compteur, d'un baromètre, d'une armoire bibliothèque et d'une autre armoire pour le musée scolaire. Les archives communales ne donnant aucun détail sur l'état de l'enseignement dans la commune avant 1789. Mais à partir de cette époque, nous trouvons quelques renseignements assez intéressants.

Nous remarquons d'abord, dans un registre des délibérations, un Sr Jean-Louis Boyer qui, pendant quelques temps, cumula les fonctions d'instituteur avec celle de greffier de la justice de paix du canton de Boissise-la-Bertrand mais ces deux fonctions étant quelque peu incompatibles le Sr Boyer dû abandonner l'école de Boissettes qu'il dirigeait depuis 8 ans pour conserver le greffe de la Justice de Paix trouvant sans doute ses dernières professions plus lucratives. Citons en passant quelques lignes d'une délibération dans laquelle le juge de paix s'excuse d'avoir pu emmener son greffier avec lui pour apposer les scellés après décès dans une commune voisine « afin de ne pas lui faire manquer les heures de son autre État qui est d'être maître d'école à Boissettes »

....

....

De 1795 à 1833, il s'écoule une longue période pendant laquelle il y a eu d'après le dire des anciens du village plusieurs interruptions dans le service de l'enseignement primaire ; toutefois les registres de la commune n'en font point mention, de même qu'il est nul en question de traitement communal ni de rétribution scolaire jusqu'à la loi de 1833 sur l'instruction primaire.

Une délibération du conseil municipal du 22 août 1833 fixe ainsi le traitement du maître qui dirige l'école de ce temps :

1/ Traitement de fixe de l'instituteur y compris la rétribution pour l'éducation des enfants pauvres au nombre de deux.

2/ Rétribution scolaire par mois et par élève :

- Pour les enfants qui apprennent à lire 0,75F

- Pour ceux qui apprennent à lire et à écrire 1,00F

- Pour ceux qui apprennent le calcul et la grammaire 1,25F

En 1833 nous trouvons la rétribution mensuelle portée pour tous les élèves à 1,25F et la gratuité pour 4 élèves

En 1854 la rétribution scolaire ne s'élève qu'à un franc par mois avec 4 enfants gratuits

En 1855 la rétribution mensuelle est remontée à 1,15F et nous constatons la présence de trois élèves gratuits

De 1856 à 1859 inclus la rétribution scolaire est de 1,25F

De 1860 à 1871 elle s'élève 1,50F pour les élèves de 7 à 13 ans et au-dessus il y a 1F pour les enfants au-dessous de 7 ans avec abonnement facultatif pour l'année entière.

Par délibération du 4 juillet 1871 le Conseil Municipal vote la gratuité absolue dans l'école Boissettes et élève le traitement de l'instituteur à 800 francs.

En 1874 ce traitement est porté à 1000 francs

En 1878 le même titulaire touche un traitement de 1200 francs non compris un supplément de 400F que la commune maintient jusqu'à 1881.

Depuis la loi du 16 juillet 1881 qui garantit le traitement des instituteurs en fonctions de cette époque, la commune accorde chaque année une gratification de 100 francs à l'instituteur et une autre de 50 francs à la maîtresse de couture.

Vers 1838, il s'est formé dans une des maisons bourgeoises qui bordent la Seine (cette maison est habitée aujourd'hui (en 1888) par un frère du général Jamais) un établissement d'instruction secondaire dépendant de l'université et dirigé par un ecclésiastique. Cet établissement qui ne comptait pas moins de 20 élèves a duré une dizaine d'années »

NDLR : le général Jamais possédait la maison en bas de la rue Paul Gillon.

Xavier Daras

➔ Que fait l'AGGLO pour vous ?



● Mon Plan Renov

La CAMVS souhaite soutenir les propriétaires engageant des travaux d'amélioration de leur logement.

Elle a donc mis en place le dispositif d'aides financières Mon Plan Rénov.

Cette aide peut venir en complément d'une aide de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) mais elle peut aussi venir financer un projet non éligible aux aides de l'ANAH.

La CAMVS met en place un espace conseil France Rénov pour vous accompagner dans les projets de rénovation énergétique de votre logement, qu'il s'agisse d'une maison ou d'une copropriété.

Grâce à ce service, neutre et gratuit, vous bénéficierez de permanences téléphoniques, d'entretiens personnalisés, de visites à domicile et d'informations sur les aides financières possibles pour concrétiser votre projet.

**Vous pouvez prendre RDV avec un conseiller au 01 64 98 11 79
ou en ligne sur le site de la CAMVS.**



● « Où est Angéla ? » Lutte contre le harcèlement de rue

Il n'y a ni commerce ni bar ou restaurant à Boissettes mais il nous semble néanmoins important de vous faire connaître le dispositif. Aujourd'hui, 8 jeunes femmes sur 10 craignent de sortir seules la nuit. La plupart des femmes ont déjà été harcelées ou suivies dans la rue et les transports en commun. Mais le harcèlement peut toucher tout le monde. Face à ce fléau, la CAMVS a décidé d'agir, avec les communes, en favorisant le déploiement sur son territoire du dispositif « Où est Angéla ? » Importé du Royaume-Uni, « Où est Angéla ? » vise à lutter contre le harcèlement de rue en créant un réseau de lieux sûrs qui accueilleront les personnes en difficulté. Il suffira à une victime d'entrer dans un de ces lieux identifié par un sticker apposé sur sa vitrine et de demander Angéla, pour se signaler de façon discrète. Le personnel comprendra alors son besoin d'aide. La personne pourra rester à l'intérieur de l'établissement jusqu'à ce qu'elle soit hors de danger ou qu'un taxi, un parent, un ami... voire la police arrive. Cette opération implique de mobiliser tous les établissements qui ont pignon sur rue : les commerces, les restaurants, les bars, les équipements culturels, les établissements de nuit... avec pour objectif qu'ils deviennent les partenaires d'Angéla.

Les établissements qui souhaitent devenir partenaires devront remplir un formulaire et signer une charte qui les engagera à respecter trois principes :

- L'assistance et le soutien à la victime. Elle sera mise en sécurité, avec bienveillance, sans être questionnée ou jugée. Le personnel présent lui apportera une aide matérielle (par exemple pour recharger son téléphone), lui proposera un verre d'eau, une chaise pour se reposer.
- l'information et l'implication de tous les employés dans la mise en œuvre du dispositif qui garantira la qualité de l'accueil.
- La communication enfin. L'établissement utilisera le macaron Angéla et les flyers pour faire connaître son implication auprès de ses clients et du grand public.

Les partenaires bénéficieront également d'une sensibilisation proposée par le Centre d'Information et de Défense des Femmes et des Familles (CIDFF) pour savoir comment réagir et accompagner une personne victime d'un harcèlement de rue.

Le saviez-vous ? Depuis la loi du 3 août 2018, le harcèlement de rue est réprimé par l'outrage sexiste et par une amende pouvant aller de 90 à 750 euros.



Partenaires territoriaux

➔ **SMITOM -LOMBRIC** Dès le 17 juillet 2023, la fréquence de la collecte des déchets va évoluer.

Ordures ménagères :

Pavillons et petits collectifs de 10 logements maximum : une fois par semaine ; le lundi pour Boissettes.

Collectifs plus grands, entreprises et administrations : deux fois par semaine ; lundi et vendredi.

Ces évolutions sont consécutives à la baisse du tonnage des ordures ménagères suite à la mise en place de l'extension des consignes

de tri, aux besoins de réduire l'impact environnemental de la collecte et d'en maîtriser les coûts.

Déchets verts :

Ils seront collectés du 1^{er} avril au 30 novembre avec une interruption du 15 juillet au 15 août. Ce démarrage plus tardif tient compte des périodes de gel, qui rendent la collecte impossible.



CALENDRIER

de **COLLECTE** des déchets ménagers

Édition juillet 2023

 ORDURES MÉNAGÈRES	 EMBALLAGES	 DÉCHETS VERTS du 01/04 au 15/07 et du 15/08 au 30/11	 ENCOMBRANTS et D3E
PAVILLONS et PETITS COLLECTIFS 10 logements maximum	LUNDI	VENDREDI	MERCREDI
COLLECTIFS plus de 10 logements et PROFESSIONNELS	LUNDI et VENDREDI	 ALLO ENCOMBRANTS & D3E Contactez les services au 0 800 501 088 (appel gratuit)	
 COLLECTE SPÉCIFIQUE CHEMIN DES PRAILLONS	LUNDI	MERCREDI	MARDI

POUR UNE MEILLEURE HYGIÈNE ET PLUS DE SÉCURITÉ

- ➔ Déposez vos bacs sur le trottoir et non sur la route, de façon visible mais sans gêner le passage des piétons
- ➔ Bloquez le frein de vos bacs (quand ils en ont)
- ➔ Sortez vos bacs la veille au soir de la collecte
- ➔ Rentrez vos bacs après la collecte et nettoyez-les régulièrement

Plus d'infos sur lombric.com ou **N° Vert 0 800 814 910** appel gratuit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

BOISSETTES
BOISSISE-LA-BERTRAND

Informations utiles

➔ **Comment sécuriser ses achats sur internet ?**

MES ACHATS SUR INTERNET #SécuritéInternet

1 Je veux acheter ça...

2 Je cherche sur Internet où le trouver

✓ Vérifiez l'exactitude de l'adresse du site, notamment s'il n'y a pas de fautes d'orthographe

3 Je l'ai trouvé!

✓ Contrôlez les caractéristiques du produit

✓ Attention aux offres trop alléchantes: vérifiez les mentions légales (et sites, registre du commerce)

4 Il ne me reste plus qu'à payer...

✓ Assurez-vous que la mention <https://> apparaît au début de l'adresse du site

✓ Vérifiez la présence d'un cadenas dans la barre d'adresse*

✓ Privilégiez la méthode impliquant l'envoi d'un code de confirmation par SMS

✓ Ne transmettez jamais le code confidentiel de votre carte bancaire

5 <https://>

6

7

* Ce cadenas n'est pas visible sur tous les navigateurs

Internet a révolutionné la manière dont nous achetons. Parmi les nombreux sites d'achat se dissimulent parfois des sites malveillants qui peuvent vous coûter bien plus cher que le produit initialement désiré. Comment sécuriser alors ses achats sur internet ? Méfiez-vous des offres trop alléchantes en termes de prix. Pensez à comparer sur différents sites web.

Vérifiez en amont l'autorité du site web. Il est recommandé de privilégier des achats sur des sites liés à des sociétés françaises ou de l'Union Européenne. La loi française oblige les détenteurs de sites web E-commerce français à mettre à disposition des visiteurs deux pages clés :

Les Conditions Générales de Vente (CGV) : elles indiquent les conditions de vente, de reprise, ou encore de retour de produits vendus. Les Mentions légales : elles vous précisent qui se trouve derrière le site web.

Vérifiez l'identité du vendeur si vous êtes sur un site « place de marché ». Tapez le nom du site associé au nom du vendeur ainsi qu'au mot « arnaque » ou « escroquerie ». Privilégiez les annonces qui donnent une adresse mail et un numéro de téléphone. Préférez les annonces où vous pouvez récupérer votre produit en main propre et payez le vendeur en face à face.

Menez quelques vérifications de base au moment de payer. Le consentement de paiement en ligne se fait, légalement, par deux clics. Le premier clic vous permet de vérifier votre commande (quantité, prix, mode de livraison) ; le second clic confirme votre commande. Privilégiez les moyens de paiement les plus sécurisés. Utilisez les moyens de paiement en ligne type Paylib ou E-Carte bleue. Certains établissements bancaires proposent le paiement avec carte bleue mais avec le SécuriPass ou SécuriCode. On ne doit jamais vous demander plus de quatre éléments : numéro de carte, nom associé au compte bancaire, date de validité, et le cryptogramme à trois chiffres situés au dos de la carte. Les sites web enregistrent, souvent, votre numéro de carte bancaire après la validation de la commande. Supprimez le en refusant l'offre ou en décochant la case prévue à cet effet.

Vie associative

➔ ABSL



Assemblée générale annuelle de l'ABSL du samedi 1^{er} avril

Le Bureau de l'ABSL compte désormais 12 membres élus :

Président : François Rigaut - *Vice-Présidente* : Béatrice Lucot
Trésorier : Jean-Pierre Legrand - *Trésorier adjoint* : Pit Perchereau
Secrétaire : Franceline Adt-Guilbert - *Secrétaire adjointe* : Katy Perchereau - *Membres du Bureau* : Chantal Anglade - Cyrille Croisé - Bernard Fournier - Pilar Gressier - Denis Podevin - Romain Suinot.

Rappelons que l'ABSL est chargée par délégation communale « d'organiser et de développer les sports et les loisirs sur la commune de Boissettes » (article 2 des statuts). L'association compte à ce jour 64 adhérents dont 45 participent aux activités que sont la marche, la pétanque, le tennis, les jeux de sociétés. La plupart de ces activités ont lieu toute l'année, vous pouvez donc vous y inscrire à tout moment.

Événement à venir : **le concours de pétanque annuel** samedi 24 juin ouvert à tous, débutant(e)s ou confirmé(e)s, avec jeux pour les enfants et saucisses/frites au menu ...

Nouveau logo

Oubliez celui-ci qui, après des années de bons et loyaux services, accède à une retraite méritée,

et accueillez celui-là qui conserve le bleu et le vert et revendique sa parenté avec le logo de Boissettes et par le recours à l'arbre et au fleuve, affirme l'engagement de l'ABSL pour des activités liées le plus possible au bel environnement de notre village :



Franceline Adt-Guilbert, Secrétaire de l'ABSL

Annulation de la deuxième édition de la traversée en véhicules insolites

Cette manifestation, organisée pour la première fois le 21 mai 2022 et à laquelle avaient participé près de 200 personnes dont de nombreux enfants, devait vous être proposée le 3 juin. Une décision municipale inattendue nous a contraint à l'annuler et nous le regrettons.

➔ Culture en Seine

Monsieur Thierry Fouquet, habitant Boissettes depuis quelques temps, a souhaité mettre au profit de la commune ses fortes compétences culturelles (musicales, lyriques, danses) ayant contribué au rayonnement de l'Opéra de Paris et de celui de Bordeaux. Pour cela il a proposé la création d'une association : Culture en Seine qui serait associée donc complémentaire avec

l'ABSL. Très courtoisement Monsieur Fouquet m'a proposé d'en assumer la présidence, associée à des personnalités du monde culturel et musical. Souhaitons la bienvenue à cette marque d'appréciation de la qualité de vie à Boissettes culturelle, sportive et musicale

Jean Pierre Legrand

Hommage

L'équipe municipale assure de sa sympathie la famille éprouvée par le décès de : Mme Simone LACROIX : le 05 mars 2023

➔ Bloc-Notes

Pour vos repas d'été, nous vous proposons cette recette rafraichissante.

Le dôme glacé

Prévoyez 3 parfums de sorbet, un saladier rond 18 cm de diamètre et du film alimentaire. Préparez votre dôme la veille. Sortez les sorbets à l'avance pour que la glace soit sculptable. Recouvrez le fond d'un saladier arrondi avec du film alimentaire. Il aidera au démoulage final.

Pour chaque parfum, déposez le sorbet en couche régulière et en suivant la courbure de votre saladier. Lissez bien et protégez avec un film alimentaire. Remettez au congélateur avant de poser la couche suivante. Faites de même avec les deux autres sorbets.

Lissez bien le dessous de votre dôme et remettre le tout au congélateur en le protégeant d'un film alimentaire. Pour démouler, trempez votre saladier dans de l'eau chaude, retournez-le sur votre plat et retirez doucement le film alimentaire.

Quelques astuces :

Utilisez un saladier transparent, c'est plus facile pour la première couche.

Contrastez les parfums de vos sorbets et pas uniquement les couleurs. Pour décorer votre dôme, préparez en avance des décorations faites avec des emporte-pièces dans de la pâte à sucre et disposez-les avant le service.

Pour un saladier de 18cm de diamètre, je vous conseille une première couche d'une épaisseur de 3cm, une seconde de 5cm et le dôme restant pour le troisième parfum afin que les couleurs s'équilibrent.

Bon appétit !



Marie Cornet-Vernet